



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 2 novembre 2020 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** Diminuer la marge de recul avant de la maison unifamiliale existante à 8,89 m au lieu de 9 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

**Identification du site concerné :** 3691, rue Brière  
Lot 4 904 521 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel [municipalite@mont-carmel.org](mailto:municipalite@mont-carmel.org) avant la séance du 2 novembre 2020.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 16 octobre 2020.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier